

ARRÊTÉ N°2025-DRJH-030

--

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A SOULEYMANE KONÉ**

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de Monsieur Christophe, Gérard BARBEZAT et Madame Marion LOMBARD

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal,

Considérant l'empêchement de tous les adjoints au Maire,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Les fonctions d'Officier d'État Civil sont déléguées à Monsieur Souleymane KONÉ, Conseiller Municipal de la Ville d'Auxerre (Yonne) par application et dans les conditions de l'article L.2122.18 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales pour la célébration du mariage de :

- Madame Marion LOMBARD
et de Monsieur Christophe, Gérard BARBEZAT

qui aura lieu le samedi 12 juillet 2025 à 11 heures 30

Le

Le Maire,

Crescent MARAULT